



DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 03 août 2017

N° Réf : CODEP-STR-2017-031690
N/Réf. Dossier : INSSN-STR-2017-0184

Monsieur le directeur du centre nucléaire de
production d'électricité de Fessenheim
BP n°15
68740 FESSENHEIM

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de Fessenheim
Inspection du 20 juin 2017
Thème « Systèmes auxiliaires »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu le 20 juin 2017 au centre nucléaire de production d'électricité de Fessenheim sur le thème « systèmes auxiliaires ».

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 20 juin 2017 portait sur le thème « systèmes auxiliaires ». Les systèmes, objet de l'inspection, étaient le système de refroidissement du réacteur à l'arrêt (RRA) et le système de contrôle chimique et volumétrique (RCV). Elle avait pour objectif de contrôler l'organisation de l'exploitant en matière de surveillance et de maintenance de ces circuits.

Les inspecteurs se sont rendus dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN) et dans le bâtiment du réacteur n°2 pour vérifier l'état de certains matériels constitutifs des circuits RCV et RRA. Les inspecteurs ont examiné par sondage, la planification et la réalisation de certains essais périodiques ainsi que de certaines opérations de maintenance de différents composants des circuits RRA et RCV. Les inspecteurs ont constaté globalement une bonne réactivité concernant la prise en compte des défauts présents sur ces systèmes.

A. Demandes d'actions correctives

Pompes RCV et RRA

Au titre du programme de base de maintenance préventive (PBMP D455032088700 ind 2), au chapitre 6 « opérations de maintenance sur matériel en fonctionnement » vous réalisez tous les 4 mois un bilan santé des pompes RCV. Les inspecteurs ont examiné les derniers bilans de santé des pompes RCV. Ils ont constaté sur plusieurs éditions du bilan de la pompe 1 RCV 002 PO, dans la rubrique « faits marquants », l'indication d'une fuite d'huile présente depuis début 2016. Il s'avère que cette fuite a été traitée le 7 juin 2016 mais que les bilans de santé n'ont pas été mis à jour.

Demande n°A.1 : *Je vous demande de me fournir une évaluation de la qualité du contenu des bilans de santé des systèmes et le cas échéant votre plan d'actions visant à son amélioration.*

B. Compléments d'information

Pas de demande de complément d'information.

C. Observations

C1 : Lors de la visite du bâtiment du réacteur n°2, les inspecteurs ont constaté qu'au niveau du tampon matériel un agent était monté sur le toit d'un conteneur disposé sur une remorque. Cet agent n'était équipé d'aucune protection adéquate eu égard au travail en hauteur.

Vous voudrez bien me faire part sous deux mois, des remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

L'adjoint au chef de la division de Strasbourg

SIGNÉ PAR

Vincent BLANCHARD

